

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 062905

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8231 Société : HD 36472
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : KHALIL KHATAA
Date de naissance : 20/06/66
Adresse : Habituelle
Tél. : 06.33.77.050 Total des frais engagés : 5660 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
Date de consultation : 01/07/2020
Nom et prénom du malade :
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : Acharhlibne
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 01/07/2020
Signature de l'adhérent(e) :



Tél : 022860570

MME WAFAA KHALIL

FACTURE N° : 20915 du 01/07/2020

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
2	RHINOFEBRAL 20GELULES	14,30	28,60	7%
2	DOLIPRANE 1G B8 CPRS SECS	14,00	28,00	7%

Total TTC 56,60

LOT : 90179
 UT AV : 01/2022
 PPV : 14,30DH
 N° : 107 : (HC) Add

Arrêtée la présente facture à la somme de :
 CINQUANTE SIX DIRHAMS ET SOIXANTE CTS

LOT : 180996
 UT AV : 09/2021
 PPV : 14,30DH

	TAUX	HT	TVA	TTC
7.00%	7,00	52,90	3,70	56,60
		52,90	3,70	56,60

PPV:14DH00
 PER:01/22
 LOT:1173

PPV:14DH00
 PER:07/22
 LOT:11750

311. Bd. Abdelmoumen Casablanca
 Tél: 05 22 86 05 70
 PHARMACIE MERIEUX
 Dr. Noureddine IBA